



Bulletin n° 56

Info Village

Décembre 2017



Offert et distribué par la Municipalité dans tous les foyers de notre Commune

Réalisation de la Commission Municipale : Communication, Relations Humaines, Promotion de la Commune.

Vice-Présidente : Line FLEURY.

**Membres : Cédric CHAUVETTE, Laure CROTTÉ, Nelly GACHET, Gérard HUSSLER,
Thérèse MÉRANGER, Luc MORIN, Dany RAGU, Corinne RICHARD, Christine RUBLON**



Mes chers amis,

C'est un message d'espoir que je veux vous adresser.

Mais, me direz-vous, vous êtes d'un incorrigible optimisme :

- Regardez donc autour de vous : le monde est laid avec son cortège de guerres, d'attentats, de haine, d'intolérance ...
- Regardez autour de vous : le dérèglement climatique, la montée des eaux, le catastrophes naturelles, la pollution, la surpopulation, l'extermination des éléphants...

Oui certes et pourtant ... bêtement, stupidement, humainement j'ai foi en l'avenir, je suis persuadé que le cœur et la raison finiront par l'emporter sur tous les égoïsmes, que le soleil sera radieux pour tous, chacun à la mesure de ses besoins et de ses envies.

Oui j'ai foi en l'avenir car je crois au respect mutuel, à l'intelligence et à la tolérance et si comme le disait Blaise PASCAL : « l'homme n'est ni homme, ni bête », je ne le crois pas assez bête pour courir à sa perte mais pour lutter avec force et conviction contre la bêtise dans laquelle on paraît parfois baigner.

Et c'est ce message d'espoir que je vous adresse au seuil de cette année 2018 en vous offrant mes meilleurs vœux de bonne et heureuse année dans la paix et la fraternité.

Indignez-vous disait récemment je ne sais plus qui...sans doute...mais surtout ne vous résignez pas, ne baissez pas les bras devant l'adversité, luttiez, l'avenir vous appartient et sera ce que vous en ferez.

Bonne année à toutes et à tous, santé, bonheur, prospérité pour vous-mêmes, vos enfants, vos proches et tous ceux et celles qui vous sont chers.

Avec mon amitié et mes sentiments dévoués.

Claude PLÉAU

MAIRIE :

Le secrétariat est ouvert au public les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 14h à 17h30 et les mercredis et samedis de 9h à 11h30. **Tél : 02-38-36-70-07**

SERVICE DE DEPANNAGE DU SYNDICAT DES EAUX : 02-38-36-78-82

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :

Les horaires d'ouverture sont : - le mercredi de 15h à 17h - le samedi de 10h à 12h

ECOLES

- St Brisson Sur Loire primaire : 02-38-36-76-51, maternelle : 02-38-36-70-80
- St Martin/Ocre primaire : 02-38-36-75-25, maternelle : 02-38-36-73-75

EGLISE DE SAINT-BRISSON : Presbytère : 02-38-67-19-77

LES NUMEROS D'URGENCE**SECURITE :**

- Gendarmerie : 02-38-05-11-30 ou 17
- Police Municipale : 02-38-67-21-84
- Pompiers : 18

SANTE :

- Hôpital de Gien : 02-38-29-38-29
- Polyclinique J.d'Arc : 02-38-37-64-00
- Centre anti-poison : 02-47-64-64-64 (Tours)
- SAMU : 15

MENAGER :

- E.D.F. dépannage : 0 810 333 245
- GDF dépannage : 02-38-67-09-39
- France Telecom : 0 800 10 14 45

TRANSPORT :

SNCF : 08 92 35 35 35 Car Rapide Val de Loire : 02-38-67-49-43

DIVERS :

Violences conjugales : 01-40-02-02-33 Sida Info Service : 0800-840 800
 Drogue Info Service : 0800-23-13-13 Association Aide à Domicile : 02-38-67-62-11
 Enfance maltraitée : 0800-05-41-41

ETAT CIVIL

DECES : M. RAVOYARD Jean, 86 ans
 Mme NAQUIN Christiane, 93 ans
 Mme LAVERGNE Georgette, 98 ans
 M. SOUESME Gilbert, 65 ans

NAISSANCE
 Céleste TOCQUER

AFFAIRES MILITAIRES

Les **jeunes hommes et jeunes filles** sont tenus de se faire recenser à la Mairie de leur domicile à partir du mois où ils atteignent l'âge de **16 ans**. Ces personnes devront se munir du livret de famille de leurs parents.

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers

- en exercice : 13
- présents : 10
- absents : 3
- votants : 12

Etaient présents : M. Claude PLÉAU, Mme Line FLEURY, M. Cédric CHAUVETTE, Mme Laure CROTTÉ, Jean-Pierre GROS, M. Daniel RAGU, Mme Thérèse MÉRANGER, M. Gérard HÜSSLER, Mme Christine RUBLON, Christophe BAILLY

Etaient absents : M. Luc MORIN, Mme Corinne RICHARD ayant donné procuration à Mme Christine RUBLON, Mme Nelly GACHET ayant donné procuration à M. Claude PLÉAU

1 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES BIENS MEUBLES AU PROFIT DE MONSIEUR LANCELOT GUYOT OU POUR LUI LA SCI « TOUS AU CHATEAU »

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 17 septembre 2015, le Conseil Municipal a accepté la convention définitive de la mise à disposition des biens meubles du château au profit de Monsieur Lancelot GUYOT ou pour lui la SCI « TOUS AU CHATEAU » pour seulement une année avec une redevance de 500 €.

La convention renouvelée par délibération du 16 septembre 2016 est arrivée à terme. Elle est renouvelée dans les mêmes conditions pour un an.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Laure CROTTÉ s'est proposée pour réactualiser l'inventaire existant, numéroter les biens et y joindre des photos.

2 - PAIEMENT DES PRIX DES MAISONS FLEURIES 2017

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré décide d'attribuer des prix à 20 lauréats qui recevront un prix entre 15 et 50€, soit une somme totale de 470 €.

3 - ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES ET LA VILLE DE GIEN

Le Groupement de commandes permet à une pluralité de personnes publiques relevant du code des marchés publics et justifiant de besoins communs de s'associer.

Cette démarche doit permettre aux communes de réaliser des économies d'échelle, de mutualiser les procédures de marché et de renforcer la coopération intercommunale.

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- **ADHERE** au groupement de commande suivant, coordonné par la Communauté des Communes Giennes :
- Travaux d'égavage, abattage et fauchage
- La fourniture de peinture, produits consommables, peinture routière

4 - ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES AU SYNDICAT POUR LA GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE DES COMMUNES ET COMMUNAUTES DU LOIRET DONT LA COMMUNE FAIT PARTIE

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- **Emet** un avis favorable à l'adhésion des communes de Montereau et de Saint-Germain-des-Prés au syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret,

5 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – ANNEE 2016

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2016 qui lui a été présenté.

6 - RAPPORT D'ACTIVITE 2016 DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Le rapport d'activité de la Communauté des Communes Giennesoises pour l'année 2016 est présenté à l'assemblée. Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

7 – COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

- Compte-rendu du MAPA concernant l'aménagement d'une zone de rencontre et création d'un terrain multi-sports rue des Ruets

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal qu'une consultation d'entreprises a été réalisée pour les travaux d'aménagement d'une zone de rencontre et création d'un terrain multi-sports rue des Ruets, dans le cadre d'un marché passé selon la procédure adaptée (sans formalités préalables) en application de l'article 28 du code des marchés publics.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'ouverture des plis a eu lieu le 16 juin. Suite à l'analyse des offres, un rapport a été établi par la Société GS CONSEILS, maître d'œuvre.

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée les résultats du marché ainsi mis en place :

A l'ouverture des plis, les offres étaient les suivantes :

N° enregistrement	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
1	COLAS MEUNIER	137 994.45	165 593.34
2	EUROVIA	156 279.70	187 535.64
3	DECHERF	99 317.50	119 181.00
4	TPCM	110 574.70	132 689.64

Après analyse et vérification des montants actualisés (Devis quantitatif estimatif des entreprises COLAS-MEUNIER et DECHERF rectifiés suite à erreur de cumuls), les offres ont été classées selon les critères d'attribution (40% pour le prix et 60% pour la technique) comme suit :

N° Enregistrement	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
1	DECHERF	98 467.50	118 161.00
2	TPMC	110 574.70	132 689.64
3	COLAS MEUNIER	137 994.45	165 593.10
4	EUROVIA	156 279.70	187 535.64

En fonction des critères retenus, l'offre de l'entreprise DECHERF a été choisie comme l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 98 467.50€ HT soit 118 161.00 € TTC.

Nouveau site internet

Le nouveau site internet de Saint-Brisson-sur-Loire est en ligne (l'ancien site disparaîtra dans quelques jours).

Vous pouvez y accéder directement depuis www.saintbrissonsurloire.fr ou en passant par le site de territoire : www.legiennois.fr

Votre territoire en mode numérique

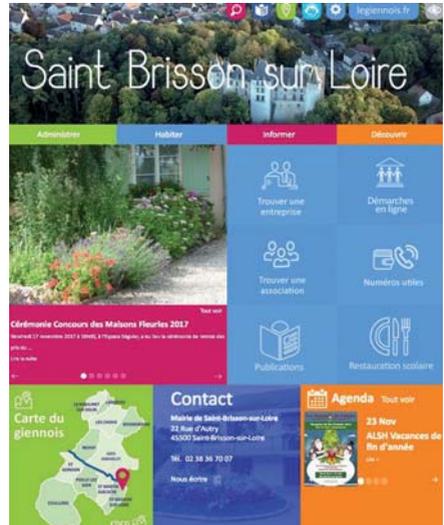
La Communauté des Communes Gienneses s'est dotée d'un **nouveau site Internet de territoire**, avec une offre de mini-sites pour chaque commune. Saint-Brisson-sur-Loire a adhéré au projet pour proposer un nouveau site au **design plus moderne** et à la **navigation simplifiée**.

Legiennois.fr est la **porte d'entrée unique vers l'ensemble des services accessibles aux habitants**, et le lien entre toutes les communes et la Communauté des Communes mettant en **avant une véritable collaboration territoriale**.

Ne vous demandez-plus qui fait quoi pour trouver l'information, mais accédez directement au service

Un bouquet de services en ligne

Plus qu'un simple site Internet, legiennois.fr offre la possibilité aux habitants **d'effectuer en ligne les principales démarches de la vie courante en créant un compte citoyen sécurisé**. Outil unique en France, ce compte permet l'accès aux services de votre Commune, de la Communauté de Communes et également du Département du Loiret. Prise de rendez-vous, paiement en ligne et suivi de vos demandes seront progressivement possibles via cet espace. Un accès direct, de chez vous !



Formation gratuite à bord du bus numérique

Pour accompagner les seniors dans l'apprentissage des outils numériques, notamment l'utilisation d'internet pour les démarches administratives, le Département du Loiret propose des **ateliers collectifs gratuits** à bord du

« **Bus Numérique** » spécialement aménagé à leur attention : **des postes informatiques embarqués et connectés (ordinateurs portables, tablettes numériques, appareils photos, Smartphones...)** et **une équipe de formateurs**.

Le bus numérique sera à Saint-Brisson-Sur-Loire (parking de la l'Espace Séguier)

le MARDI 13 MARS 2018 pour 2 ateliers collectifs de 3 heures chacun :

- **Le matin** : pour les débutants « atelier découverte de l'outil informatique » (12 personnes max)
- **L'après-midi** : pour les initiés « atelier approfondissement » (12 personnes max)

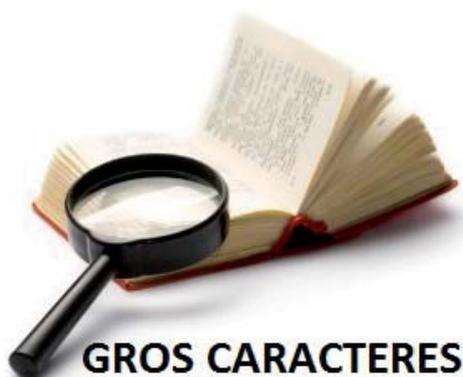
Vous êtes senior et vous souhaitez participer à un ou deux ateliers, merci de vous inscrire obligatoirement en mairie dès que possible. Les places sont limitées !

Cérémonie du 11 novembre

La municipalité remercie tous ceux qui ont bravé le mauvais temps pour participer à cette cérémonie, la Fanfare de l'Ocre et les élèves de CE2 : Héloïse et Nohé pour leur belle lecture ainsi que leur enseignante Mme Poitevin.



La bibliothèque municipale



GROS CARACTERES

Chaque **mercredi de 15h à 17h** et chaque samedi de 10h à 12h, notre équipe de bénévoles composée de Françoise Bongibault, Paule Bernard et Nicole Bruandet vous accueille à la bibliothèque municipale « Jean-Jacques Rousseau ».

En septembre, l'équipe a réalisé un renouvellement de 250 ouvrages à la Médiathèque Départementale du Loiret. La section « Jeunesse » s'est enrichie, et de **nouveaux livres à gros caractères** garnissent maintenant les rayons.

La boîte à livres, malheureusement vandalisée en octobre dernier, a été retirée par la municipalité qui espère en installer une nouvelle dès le printemps.

FLASH INFO FINANCES !

La baisse massive des aides financières de l'Etat, le prélèvement du nouveau fonds de péréquation, et le transfert de compétences sans compensation mettent en danger l'équilibre financier des collectivités locales.

Pour la Commune de Saint-Brisson-sur-Loire, on constate une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement de 37% entre 2011 et 2017. Cette dotation d'Etat est passée de 165 719€ à 104 064€ soit une diminution annuelle de ressources de 61 655€. Le Fonds de Péréquation des recettes fiscales qui est prélevé par l'Etat sur le budget de la commune a connu une fulgurante augmentation de 879% entre 2012 et 2017 soit un prélèvement annuel supplémentaire sur le budget communal de 19 873€ (2 259€ en 2012 à 22 132€ en 2017).

Pour la première année en 2017, la Commune de Saint-Brisson-sur-Loire ne perçoit plus le fonds départemental de la taxe professionnelle soit environ 35 000€.

En prenant en compte ces trois éléments, les ressources annuelles de la commune ont diminué de 116 528€ représentant 20% des recettes réelles de fonctionnement.

Afin d'atténuer cette baisse de ressources et d'essayer d'y faire face, vos conseillers communautaires ont notamment obtenu le transfert d'un emprunt communal à la Communauté de Communes Giennesoises d'une valeur nominale de 500 000€ et d'un capital restant dû de 406 833€. Ils ont également obtenu une réduction annuelle de 30% concernant la contribution de la commune aux charges de la voirie dont la compétence a été transférée à la Communauté de Communes Giennesoises.

En 2018, la commune de Saint-Brisson-sur-Loire sera l'une des rares communes de France totalement désendettée. Le prochain flash info finances développera plus particulièrement ce point.

Les autres collectivités du secteur sont également fortement impactées par ces baisses de dotation de l'Etat et la hausse des différentes taxes.

Les ressources de la Communauté des Communes Giennesoises diminuent. La Dotation Globale de fonctionnement a baissé de 32.5 %. Elle était de 2 877 820€ en 2013, aujourd'hui elle s'établit à 1 941 318€ soit une baisse de 936 502€ de ressources annuelles.

Le Fonds de Péréquation a progressé de 1213 %. Il était de 41 745€ en 2012, aujourd'hui il s'établit à 548 294€ soit un prélèvement supplémentaire de 506 549€ par an.

Les ressources annuelles de la Communauté des Communes Giennesoises sont donc aujourd'hui amputées de 1 443 051€. L'autofinancement est par conséquent impacté et cela pénalise les investissements. Malgré les efforts importants entrepris par la collectivité pour diminuer ses charges de fonctionnement en mutualisant les services, les marchés et en rationalisant ses dépenses, l'asphyxie est proche et la fiscalité intercommunale risque à court terme d'augmenter de manière significative.

Dans le même temps, le transfert par l'Etat de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations à la collectivité entraînera une hausse des charges de celle-ci. Pour y faire face, **la loi MAPTAM instaure une nouvelle taxe** pour financer cette nouvelle compétence !

D'un autre côté, les syndicats ne sont pas épargnés, ils doivent faire face par exemple à **la hausse du taux de TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) qui a plus que doublé en un an pour les déchets incinérés à l'usine d'incinération d'Arrabloy**, grevant le compte d'exploitation du SYCTOM et impactant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ! Afin de diminuer les tonnages incinérés et pour limiter les hausses de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la collecte des sacs jaunes a été instaurée sur un plus grand nombre de communes comme à Saint-Brisson-sur-Loire.

Comme on le constate les collectivités locales sont impactées par cet effet de ciseaux négatif : **baisse des ressources et augmentation des charges, des taxes et des nouvelles normes.** Il est important aujourd'hui de vous alerter sur cette mécanique injuste qui renforce d'une part la fracture entre les territoires ruraux et les agglomérations et d'autre part qui conduit inéluctablement à une hausse programmée de la fiscalité des collectivités locales pour préserver la qualité des services connue aujourd'hui.

Malgré cette situation insoutenable, la commune de Saint-Brisson-sur-Loire se bat contre vents et marées depuis de nombreuses années pour réduire ses charges et met tout en œuvre pour ne pas augmenter la fiscalité locale mais cela suffira-t-il ?



L'adjoint aux finances
Cédric CHAUVETTE

Signature de la Charte Zéro Pesticide

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la **loi interdit l'usage des pesticides par les collectivités** pour l'entretien des espaces verts et des voiries. Les pesticides seront également **interdits pour les particuliers à compter du 1^{er} janvier 2019**.

Le Pays Giennois accompagne 20 communes de son territoire, dont la nôtre, dans la mise en place de plans d'entretien communaux pour supprimer l'usage des pesticides.



Pour aider les services municipaux dans cette transition vers le Zéro Pesticide, notre maire, Claude Pléau, a signé le 17 novembre dernier, la **charte « Objectif Zéro Pesticide dans nos villes et villages »**.

L'Association Loiret Nature Environnement a ensuite proposé une conférence sur les pesticides, leurs effets sur l'homme, la faune et la flore.

Plus d'information sur www.loiret-nature-environnement.org

Faire évoluer notre regard sur la végétation spontanée

Il existe de nombreuses alternatives aux pesticides : aménagements appropriés, désherbage mécanique, thermique ou manuel, végétalisation d'espaces comme au cimetière (lire encadré ci-après)...

Ce changement des pratiques, demandant plus de temps aux agents municipaux que le simple épandage de pesticides, nécessite une tolérance plus grande envers les herbes spontanées.

Soyez plus tolérants envers les herbes spontanées : elles ne sont ni « sales » ni « mauvaises », et elles sont inoffensives pour l'environnement !

Désherbez vous-même à la main devant chez vous : les agents du service technique ne peuvent pas être partout !



Un cimetière sans phyto, c'est possible

Pour ne plus utiliser de **dés herbants chimiques nocifs** pour l'environnement, la nappe phréatique, la santé des personnes fréquentant le cimetière ainsi que celle des agents communaux, ces derniers ont planté entre les tombes, du **sedum**, une plante grasse couvre-sol. Le but est de limiter au maximum l'apparition de plantes adventices indésirables dans ces espaces difficiles d'entretien.

**Le sedum est une plante d'ornement.
Il ne faut donc pas l'arracher.**



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2017

Fleurir, c'est embellir, enrichir et préserver notre environnement quotidien.

Pour saluer les efforts fournis par les administrés en faveur du fleurissement de notre village, un concours communal des maisons fleuries sur inscription préalable, est organisé chaque année.



Les lauréats lors de la cérémonie de remise des prix.

Le palmarès du concours communal 2017, décerné par un jury composé de conseillers municipaux, a été dévoilé lors **d'une cérémonie conviviale** le 17 novembre dernier à laquelle les **20 lauréats** ont été conviés.

Les lauréats se sont vu remettre un diplôme. Les gagnants de chaque catégorie ont remporté un prix (*voir palmarès ci-après*), et le premier de chaque catégorie a reçu en plus une composition florale. Un diaporama présentant un aperçu des jardins primés a illustré cette cérémonie qui s'est terminée autour d'un verre de Beaujolais Nouveau.

En 2016, M. et Mme Marais ont reçu un prix du jury départemental du concours des villes, villages et maisons fleuries du Loiret. Cette récompense représente un grand honneur pour notre commune.

Palmarès

❁ 1^{re} catégorie :

habitation avec jardin paysager visible de la rue

- 1^{er} prix : DUBOIS Franck (50€)
- 2^e prix : CHENU Christian (30€)
- 3^e prix : MARAIS Bernard (20€)
- 4^e prix : DEMONTE Denise (20€)
- 5^e prix : ROGMAN Patrice (20€)



Lauréats recevant une récompense de 15€ :

BRAY Roberte, BRUANDET Nicole, COCQUET Gilbert, DAVID Jean-Paul, GOSSELIN Michel, LEBOUILLONNEC Nicole, LETOUR Jeanine, NOISELIET Claude, RULLIER Monique, TRECHE Claude

❁ 2^e catégorie (trottoir, balcon, terrasse) : habitation avec végétalisation limitée sur l'espace public / essentiellement présentation hors-sol.



- 1^{er} prix : VERMEULEN Sandrine (50€)
- 2^e prix : DURAND-PETIT-LUCHE Daniel (30€)
- 3^e prix : LEGER Bernadette (20€)

❁ 3^e catégorie :

établissements recevant du public avec ou sans jardin

- 1^{er} prix : Bar La Taverne (50€)
- 2^e prix : Gîte des Artistes (30€)

Lors de la cérémonie, les agents communaux, Guillaume Flahaut, Benoit Bedu et l'apprenti, Enzo Chemin ont également été félicités pour tout leur travail. Quotidiennement, ils s'investissent dans l'entretien des espaces verts et l'embellissement de notre cadre de vie.



La préservation de notre environnement est valorisée par des actions en faveur du développement durable : gestion raisonnée de l'eau avec la plantation de vivaces, le paillage, le désherbage thermique et manuel.



Le fleurissement communal



Concours des maisons fleuries 2018



Vous aimez les fleurs, les plantes, votre jardin, votre potager, ou votre balcon, vous avez la main verte ?

Alors participez au concours !

Le concours **est ouvert à tous les habitants** de la commune dont les cours, jardins, potagers, terrasses et balcons sont visibles depuis le domaine public.

La visite du jury se déroulera à l'improviste **fin juin, début juillet**.

Tous les participants seront conviés à l'automne à la cérémonie de remise des prix.

INSCRIPTION

Concours des maisons fleuries 2018

Prénom et Nom :

Adresse : N° Rue

Catégories :

- 1^{re} catégorie : habitation avec jardin paysager visible de la rue
- 2^e catégorie (trottoir, balcon, terrasse) : habitation avec végétalisation limitée sur l'espace public / essentiellement présentation hors-sol.
- 3^e catégorie : établissements recevant du public avec ou sans jardin
- 5^e catégorie : Jardins potagers fleuris
- 6^e catégorie : Jardins potagers collectifs (jardins familiaux, jardins partagés).

A déposer en mairie, avant le 31 mai 2018



Des « Coussins Berlinois », rue des Martins

Suite à la demande de nos administrés de la rue des Martins, et pour ralentir les véhicules empruntant cette rue, des « **coussins berlinois** » ont été récemment installés par la CDCG (Communauté des Communes Giennesoises).



Le coussin berlinois est une surélévation implantée sur la chaussée. A la différence des ralentisseurs il ne s'étend pas sur toute la largeur de la chaussée. Le coussin permet aux véhicules de transports en commun et aux poids lourds de le franchir en atténuant l'effet de surélévation. Seuls les véhicules légers, du fait d'un espace moindre entre les roues, sont obligés de rouler sur la partie surélevée soit avec les roues de droite, soit avec les roues de gauche.

Merci de respecter les limitations de vitesse.



Création d'une zone de rencontre et d'un terrain multisports

Le terrain de sports devenu vétuste, le conseil municipal a décidé d'aménager cet espace en une zone de rencontre avec des tables de pique-nique et de créer un terrain multisports et un terrain de pétanque.

Coût total : 120 033,00 €^{TTC}

Subvention du Conseil Départemental : 21 908,00 € en attente des subventions DETR et Pays Giennesois.



Aménagement nouveau de la rue d'Autry

Les essais sont terminés. Divers avis et suggestions ont été recueillis. Le conseil Municipal avec l'avis du département se prononcera sur la solution retenue dans les semaines qui viennent.

Le but de cet aménagement sera de réduire la vitesse sur cette voie, de faciliter l'accessibilité en toute sécurité des élèves aux écoles et de créer des places de stationnement.

Les véhicules appartenant aux riverains devront impérativement se garer sur les emplacements matérialisés pour ne pas entraver la circulation.



RESTAURATION DE LA TOITURE DE L'ANCIEN LOCAL DES POMPIERS

Comme vous avez pu le remarquer la toiture de l'ancien local des pompiers a été refaite par l'entreprise **Bongibault-Colas** d'Autry-le-Châtel pour un coût de 14 631.61€ TTC.

Une aide parlementaire du Sénateur Jean-Noël CARDOUX de 5 000.00€ nous a été attribuée.



Repas de nos Anciens

Dimanche 26 Novembre 2017



*Les soixante-dix convives
ont été enchantés
par l'animation de
Bruno WIRTZ et
Pierre BERNON.*

*C'est la Taverne de Saint-
Brisson qui a assuré le repas
et le service.*



*Kir Royal accompagné
de Mini-Feuilletés*



*Tartare de Saumon
et sa Julienne de Légumes*



Glace Pomme et Calvados



*Civet de Chevreuil
Gratin Dauphinois*



Trio de Fromages et sa Salade



Charlotte Poire Chocolat



Vins Blanc et Rouge

Eau

Café ou Thé accompagné

de Douceurs Sucrées



Après avoir participé à la fête du village le 8 juillet, puis reçu une centaine de visiteurs lors des Journées du Patrimoine les 16 et 17 septembre pour la visite d'un site emblématique de Saint-Brisson, l'église Saint Pierre & Saint Brice, l'Association Art Patrimoine et Société a organisé au mois d'octobre dernier une conférence sur la Marine de Loire présentée par J-F Rafestin, suivie d'un dîner convivial autour du thème des produits de la Loire qui a réuni 70 personnes.

Sacha Guitry à Saint-Brisson le samedi 27 janvier 2018

Début 2018, l'APS organise une soirée théâtre, le samedi 27 janvier à 18h30, avec la compagnie Le Strapontin de Briare. Cinq pièces en un acte, très distrayantes, du « maître des mots et de l'esprit », Sacha Guitry, seront jouées à l'Espace Séguier.



Le spectacle sera suivi par un dîner pour ceux qui le souhaitent.
Retenez dès maintenant cette date !

ASSOCIATION SAINTE SOLANGE



Association Sainte-Solange
14, rue des Martins - 45500 SAINT-BRISSON-SUR-LOIRE
Tél. : 02 38 36 73 44

Lors du centenaire de notre salle en 2012, nous avons fait revivre toutes les manifestations culturelles et sportives pour lesquelles elle avait été construite.

Nous avons pour mission d'assurer son entretien et son animation.



Entourés de très actifs bénévoles, **Claude POUILLOT** et le conseil d'administration organisent chaque année trois rencontres festives :

choucroute en février, méchoui en juin et couscous en novembre dans une ambiance amicale et très chaleureuse qui réjouit de très nombreux convives du pays et des environs.

Merci encore à tous les participants à qui nous offrons ainsi qu'à leurs familles nos meilleurs vœux pour 2018.



Fanfare de l'ocre

Présidente - Tél. : 02 38 31 42 37 **Chef de musique** - Tél. : 02 38 67 76 09

Durant l'été, nous avons participé aux Comices de Chatillon-sur-Loire, Vailly-sur-Sauldre et Lorris ; ces moments de fêtes ensoleillées, colorées, et de rencontres, nous ont enchantés. Nous avons bien sûr honoré les cérémonies et fêtes de notre village, de Saint-Martin-sur-Ocre et Poilly-lez-Gien. De nouveaux musiciens ou apprentis seraient les bienvenus.



Très Joyeuses Fêtes à tous.



Le 16 juin 2017 nous avons fait l'avant-première de la fête de la musique où les enfants se sont bien éclatés et pour la fête du village le stand de notre association a bien fonctionné avec le chamboule-tout des têtes de la municipalité.

Pour 2018 nous envisageons une exposition d'artContact :
aca.45@orange.fr





L'association des parents d'élèves de Saint Martin et de Saint Brisson a pour but de soutenir les projets scolaires de l'équipe enseignante, et de porter la parole des familles des enfants scolarisés dans les deux villages à travers les délégués de parents d'élèves.

L'association mène de nombreuses actions tout au long de l'année : vide-grenier, vente de chocolat, kermesse, carnaval...



L'implication des parents est très importante pour que notre association vive, et nous remercions toutes les familles qui nous soutiennent en participant de près ou de loin à nos événements. L'association fonctionne avec un bureau membre, des délégués de parents d'élèves élus, et des parents solidaires, tous bénévoles.

Si vous êtes intéressés, et souhaitez venir nous aider dans l'organisation de nos manifestations, n'hésitez plus et contactez-nous !

La Présidente,
Sarah BORDEAU GUILBERT

Prochaine manifestation : Samedi 24 Mars pour le Carnaval à Saint Brisson

Boxe Française Saint-Brisson



Pour la saison 2017/2018 le club de Boxe Française de Saint-Brisson, compte une vingtaine de licenciés en savate boxe française et une dizaine pour la défense personnelle.

Nous avons de plus en plus de femmes qui adhèrent à notre club dans les deux disciplines.

En novembre, nous avons organisé un stage de BF et de canne de combat avec notre club et ami du Bushido sport de combats de Cosne-sur-Loire, tenu par François et Alexandra Tournois.

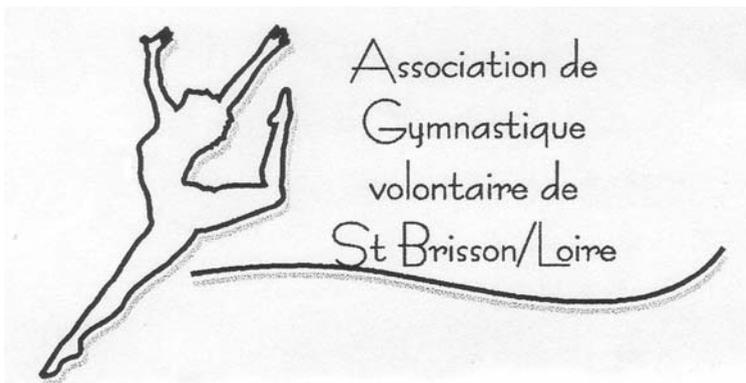
Notre assemblée générale s'est tenue récemment pour réélire notre bureau, Régis Bastin (Président) Bérengère Desplanches (Trésorière) et Dominique François (Secrétaire).

Cette année nous continuons à participer au téléthon. Début janvier aura lieu le passage du gant d'argent technique, nous avons mis notre salle à disposition.

Nous organiserons un stage de self défense en cours de saison à Saint-Brisson animé par Américo Da Silva président et fondateur de la Fédération Internationale de Bâton Défense et Disciplines associées, dont nous faisons partie.

Un stage de boxe anglaise aura aussi lieu à Cosne-sur-Loire courant 2018.





La gymnastique volontaire de Saint-Brisson-sur-Loire a repris ses activités. Les cours sont assurés à la salle des Sports par Christine DEROIN.

Le lundi de 10h à 11h et le mercredi de 18h15 à 19h15

L'association tiendra son Assemblée Générale et renouvellera son bureau :

Mercredi 10 janvier 2018 à 19h salle Séguier.

Renseignements au 02 38 36 70 97 ou 02 38 36 76 48.

CLUB DU 3^e AGE

Dit « Les glaneurs de temps »

Réunis tous les jeudis après-midi à la salle Séguier, les adhérents du club sont heureux de se retrouver pour les parties de belote et de scrabble. Un agréable goûter régale les joueurs.

Le repas interclubs et plusieurs autres festivités nous font rencontrer nos amis des villages voisins, toujours dans la bonne humeur.

N'hésitez pas à nous rejoindre et venez assister à notre **Assemblée Générale** qui se tiendra le **jeudi 18 janvier 2018**.

Nous adressons à toutes et tous nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Le Président, Claude POUILLOT



Bilan 2017



L'association a procédé à un lâcher de truites de 100 kg dont 25 kg de grosses, 25 kg de tanches et le nettoyage de la Gravière et son parapet.

Elle en a effectué sa mise à niveau en octobre 2017 avec accord de Monsieur GUYOT.

Elle a participé à la Fête de village avec un stand de pêche à la truite, elles ont toutes été vendues.

Un alevinage est prévu pour fin 2017, 200 kg de gardons, 20 brochets.

L'Assemblée Générale aura lieu début 2018.

Nous remercions la boulangerie pour le pain à mettre dans les nasses et la Taverne pour la vente des cartes de pêche.



ACS B Les Amis Du Château

Le concert du 3 décembre : un "Hiver à Venise" VIVALDI s'est déroulé dans une ambiance fantastique.

Les musiciens issus de l'Orchestre Symphonique du Loiret nous ont ravis et le public enchanté par la prestation, a comblé les intervenants de ses chaleureux applaudissements. L'église, mise à disposition par la mairie et la paroisse fut l'endroit idéal pour savourer ce moment de détente.

L'ACS B renouvellera le concert de l'Avent l'année prochaine.

Enfin, notre Assemblée Générale aura lieu le 19 Janvier 2018 à 20 h 30 à l'Espace Séguier.

Bonne Année à Tous

CALENDRIER DES FETES 2018

JANVIER 2018

- Mercredi 10** AG Gymnastique volontaire
- Jeudi 11** Vœux du Maire Salle Séguier
- Jeudi 18** AG Club du 3^e âge
- Vendredi 19** AG ACSB
- Samedi 27** Soirée Théâtre avec la compagnie Le Strapontin AP&S

JANVIER 2018							
	L	M	M	J	V	S	D
1	1	2	3	4	5	6	7
2	8	9	10	11	12	13	14
3	15	16	17	18	19	20	21
4	22	23	24	25	26	27	28
	29	30	31				

MARS 2018							
	L	M	M	J	V	S	D
9				1	2	3	4
10	5	6	7	8	9	10	11
11	12	13	14	15	16	17	18
12	19	20	21	22	23	24	25
13	26	27	28	29	30	31	

- MARS 2018**
- Vendredi 16** AG ACA
- Samedi 24** Carnaval APE



- JUIN 2018**
- Vendredi 15** Fête de la ZIK

JUIN 2018							
	L	M	M	J	V	S	D
22					1	2	3
23	4	5	6	7	8	9	10
24	11	12	13	14	15	16	17
25	18	19	20	21	22	23	24
26	25	26	27	28	29	30	

SEPTEMBRE 2018							
	L	M	M	J	V	S	D
35						1	2
36	3	4	5	6	7	8	9
37	10	11	12	13	14	15	16
38	17	18	19	20	21	22	23
39	24	25	26	27	28	29	30

- SEPTEMBRE 2018**
- Dimanche 23** Vide Grenier APE



OCTOBRE 2018

- Du samedi 27 octobre** Salon Européen
- Au dimanche 18 novembre** d'Art Contemporain
- 32^e édition AP&S**

OCTOBRE 2018							
	L	M	M	J	V	S	D
40	1	2	3	4	5	6	7
41	8	9	10	11	12	13	14
42	15	16	17	18	19	20	21
43	22	23	24	25	26	27	28
	29	30	31				

Joyeux Noël

**VŒUX DU MAIRE
POUR LA NOUVELLE ANNÉE**

INVITATION

Afin de célébrer la nouvelle année
Tous les saint-brissonnais sont conviés
A un vin d'honneur qui aura lieu
A l'Espace Séguier
de Saint-Brisson-Sur-Loire :

**JEUDI 11 JANVIER 2018
à 18 heures 30**

Le Maire
Claude PLÉAU

Bonne Année 2018